

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair (2011) tenue à Québec le 24 octobre 2014 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS :

M. Louis Germain, président
M. Raymond Morissette, trésorier
M. Michel Bouchard, secrétaire
M. Serge Hudon
Mme Monique LaRue
M. Gaston Truchon
M. Clément Turgeon

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Le procès-verbal de la dernière rencontre du Conseil d'administration tenue le 31 août 2014 est adopté.

3. RAPPORT FINANCIER

Le trésorier informe les membres du Conseil d'administration que le solde des sommes disponibles au 24 octobre 2014 est de 116 000 \$.

D'autres dépenses à acquitter, telles que le solde à payer pour les travaux du barrage, la location de la machinerie servant à l'entretien de la route, ainsi que le déneigement de celle-ci, de même que les sommes dues à l'intendant amèneront les disponibilités budgétaires à un solde de 48 774 \$.

La subvention versée par la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne (au montant de 7 733,57 \$) servant à l'entretien de la route a été encaissée.

Des comptes à recevoir totalisant la somme de 10 560 \$ font toujours l'objet d'un rappel par le trésorier.

4. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration revoit la composition des trois (3) comités pour s'acquitter de certains aspects de la gestion de l'Association.

Monsieur Serge Hudon est désigné pour coordonner les travaux confiés au comité d'accueil.

Monsieur Clément Turgeon devient responsable des actions relevant du comité des infrastructures.

Madame Monique LaRue et monsieur Serge Hudon se voient désignés co-responsables des activités relevant du comité sur l'environnement.

5. TRAVAUX EFFECTUÉS AU BARRAGE

Suite à la recommandation de paiement transmise par la firme W.S.P., chargée de la surveillance des travaux, le Conseil d'administration donne son accord au paiement de la somme de 17 769,64 \$ à l'entreprise Gosselin et Tremblay Inc. Une retenue de 5 % du montant des travaux (9 500 \$) sera effectuée et payable le 1er septembre 2015, après inspection de l'ouvrage.

Le Conseil d'administration reçoit aussi de la firme W.S.P. l'attestation de conformité des travaux aux plans et devis autorisés en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages. Une copie de ce document sera transmise par la firme aux autorités gouvernementales responsables.

6. TRAVAUX À EFFECTUER

Le Conseil d'administration autorise la réalisation des travaux visant la réfection du chemin de la Côte de la Montagne (environ 10 000 \$) ainsi que ceux rendus nécessaires sur la route entre les numéros civiques 197 et 199.

7. TERRAINS DE LA PRESQU'ILE À PROXIMITÉ DU BARRAGE

Le président verra à faire enregistrer devant notaire la transaction intervenue entre l'Association et les propriétaires des portions de terrain situés sur la presqu'île, près du barrage.

8. INTERNET

Le branchement de certains résidents au service Internet est effectué depuis quelques semaines. En raison de la configuration du territoire, des antennes de relais devront être installées afin de permettre le branchement de tous les résidents désireux d'avoir accès au service.

9. VARIA

Le Conseil d'administration constate que certains utilisateurs du chemin d'accès au lac et de la route entourant celui-ci se montrent négligents en circulant à une vitesse excessive.

Le secrétaire procédera à un examen de la classification octroyée à la route entourant le lac afin de faire des recommandations au Conseil d'administration.

Des pancartes rappelant aux utilisateurs de diminuer la vitesse de leur véhicule devront être installées dans un avenir rapproché.

La portion de la route entre le site du dépôt des ordures et la porcherie du rang de la Rivière noire fera l'objet d'un signalement aux autorités municipales étant donné son état de dégradation. Monsieur Clément Turgeon est chargé de communiquer avec la municipalité de Saint-Alban à cet effet.

La réunion se termine à 15 h.

Michel Bouchard
secrétaire